

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE VILLEFRANCHE-TARARE

DATE : 28/03/95
N0 DE DEPOT : 455
R.C.S. VILLEFRANCHE-TARARE : 9
N0 DE GESTION: 67 B 00006

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
LAFONT (A)

320 FOULC (RUE GEORGES)
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minute

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS - ORGANES DE CONTROLE (modif.)
Délibération - Décision

455 . 6.7.36
"A.LAFONT.SA"

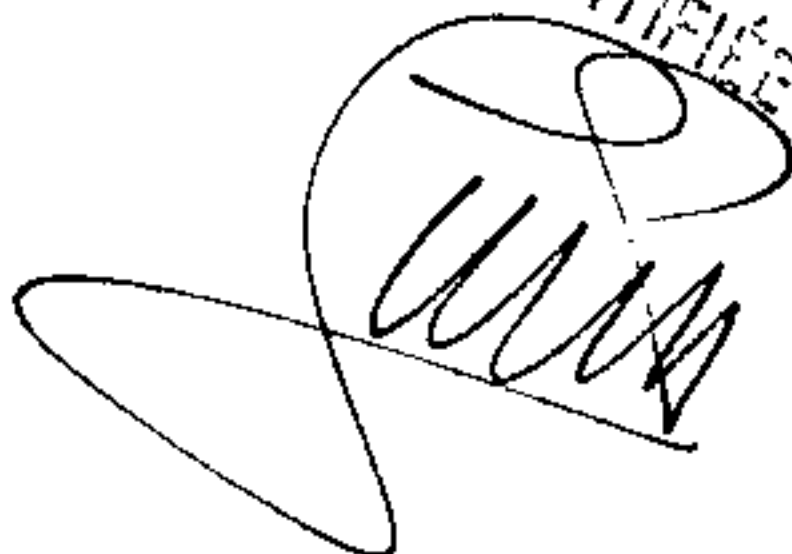
Société Anonyme

Au capital de 16.175.700 francs

Siège social : 320, rue Georges Foulc

(69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE)

R.C.S. Villefranche Sur Saône B 955 512 074

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME


PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1ER MARS 1995

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE

Le premier mars à quinze heures quinze,

Les membres du Conseil d'Administration de la Société "A.LAFONT.SA", Société Anonyme au capital de SEIZE MILLIONS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE SEPT CENTS (16.175.700) FRANCS dont le siège social est à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400) - 320, rue Georges Foulc, se sont réunis audit siège sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- . Monsieur Roger GILARDI, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- . Monsieur Patrice GUILBERT, Administrateur et Directeur Général,
- . Monsieur Pierre GARNIER, Administrateur.

Absent ayant donné pouvoir :

. La Société Anonyme NICE CAPITAL VALEURS, Administrateur, représentée par Madame Francine VANNER, Représentant Permanent.

Assistent également à la réunion :

. Monsieur Jean-François BARBIER,

. Monsieur Bastien SORET, en sa qualité de Secrétaire du Conseil,

. Mesdames Josette PUTOD et Marie-Noëlle CASIEZ, en leur qualité de représentants du Comité d'Entreprise de la Société "A.LAFONT.SA".

Monsieur Roger GILARDI préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Bastien SORET assume les fonctions de Secrétaire.

Ce dernier constate, d'après le registre de présence qui vient d'être émargé par chaque membre du Conseil en entrant en séance, que le Conseil peut valablement délibérer, le quorum requis par la loi étant atteint.

Monsieur le Président prend la parole et indique l'ordre du jour :

- Démission du Président du Conseil d'Administration de son mandat de Président,
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités légales de publicité.

I - Démission du Président du Conseil d'Administration de ses fonctions de Président

Le Président expose que, pour des raisons de convenance personnelle, il ne désire plus exercer ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, et qu'il a remis, ce jour, la démission de son mandat de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Roger GILARDI signale cependant qu'il conserve son mandat d'Administrateur.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le Conseil accepte la démission de Monsieur GILARDI de son mandat de Président du Conseil, et le remercie pour les services qu'il a rendu à la Société.

II - Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité moins la voix de Monsieur Patrice GUILBERT, décide de nommer, en remplacement de Monsieur Roger GILARDI, démissionnaire :

Monsieur Patrice GUILBERT
Demeurant : 2, Chemin de la Gravière - 69140 RILLIEUX

en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 1998.

Monsieur Patrice GUILBERT déclare accepter ces fonctions, et, après avoir remercié les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui témoignent, affirme ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de s'opposer à cette acceptation.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Patrice GUILBERT.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration la nomination de Monsieur Bastien SORET en qualité de Secrétaire du Conseil, et ce pour toute la durée du mandat de Monsieur Patrice GUILBERT.

Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration délègue tous pouvoirs au Président pour représenter la Société vis-à-vis des tiers, contracter en son nom et l'engager dans tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux, sauf en ce qui concerne les cautions, avals ou garanties qu'il ne pourra donner au nom de la Société sans y avoir été autorisé préalablement par le Conseil d'Administration dans les conditions légales et réglementaires.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, Monsieur Patrice GUILBERT est autorisé à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties, au nom de la Société, sans limitation de montant.

Durant l'exercice de ses fonctions, le Conseil d'Administration autorise Monsieur Patrice GUILBERT à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

III - Nomination d'un nouveau Directeur Général

Monsieur Patrice GUILBERT propose de nommer en qualité de Directeur Général Monsieur Jean-François BARBIER.

A l'unanimité, les Administrateurs décident de nommer Monsieur Jean-François BARBIER en qualité de Directeur Général de la Société, et ce tant que les fonctions de Président du Conseil d'Administration seront exercées par Monsieur Patrice GUILBERT. Toutefois, lors de la cessation par ce dernier de ses fonctions de Président, Monsieur Jean-François BARBIER demeurera investi de ses fonctions de Directeur Général jusqu'à la nomination du nouveau Président, à moins que le Conseil d'Administration ne décide la cessation immédiate desdites fonctions ou, au contraire, leur reconduction sur la proposition du nouveau Président.

Monsieur Jean-François BARBIER déclare accepter ces fonctions, et, après avoir remercié les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui témoignent, affirme ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de s'opposer à cette acceptation.

Pouvoirs du Directeur Général

Conformément à la loi, Monsieur Jean-François BARBIER, en sa qualité de Directeur Général, disposera à l'égard des tiers, comme dans ses rapports avec la Société et les actionnaires, des mêmes pouvoirs que le Président.

IV - Question diverses

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que la société A.LAFONT.BENELUX n'ayant plus aucune activité commerciale, diverses propositions ont été envisagées afin de permettre une reprise de l'activité; aucune ne s'étant révélées satisfaisantes, il apparaît désormais indispensable de procéder à la dissolution de cette filiale.

V - Pouvoirs pour les formalités légales de publicité

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou extrait du procès-verbal de ses délibérations pour accomplir les formalités au Greffe du Tribunal de Villefranche Sur Saône.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les administrateurs présents.

Patrice GUILBERT

Roger GILARDI

Pierre GARNIER